

Les milieux forestiers

> Etienne BRANQUART, Olivier NOIRET et Hugues LECOMTE

En dépit des modifications importantes qu'elle a subi au cours du temps en terme de composition et de structure, la forêt wallonne présente aujourd'hui encore un potentiel d'accueil important pour la biodiversité. La diversité des espèces qui s'y développent dépasse de loin celle que l'on rencontre dans la plupart des autres écosystèmes de Wallonie. Nombre d'espèces forestières sont toutefois particulièrement menacées. Le maintien des massifs feuillus anciens, l'adoption de pratiques de gestion plus en accord avec la nature dans les forêts de production ainsi que le développement d'un réseau d'aires protégées en forêt constituent les enjeux majeurs permettant d'assurer la survie à long terme de ces espèces.

La forêt : un milieu préservé et un refuge important pour la biodiversité

Par milieu forestier, il importe de ne pas entendre simplement les peuplements fermés matures, mais aussi les zones en voie de régénération, les lisières et les autres milieux ouverts enclavés dans la matrice forestière. La forêt originelle d'Europe occidentale se présentait d'ailleurs comme une vaste mosaïque où alternaient des peuplements fermés et des zones ouvertes par les perturbations (tempêtes, inondations...). Les espèces végétales et animales ont évolué durant des milliers d'années au sein de ce type de paysage, ce qui explique que la plupart d'entre elles sont aujourd'hui encore adaptées à la vie dans les espaces boisés ou semi-ouverts.

De nombreuses espèces ont aujourd'hui disparu du territoire wallon ou sont menacées du fait d'une utilisation toujours plus intensive de l'espace rural [voir FFH 1 et FFH 20]. Dans ce contexte, les milieux forestiers apparaissent comme relativement épargnés. Il est vrai que la production de bois, dépendante du bon fonctionnement de l'écosystème, utilise peu d'intrants ; l'usage d'amendements, d'herbicides et d'insecticides y est exceptionnel. Autrefois source de gros dégâts aux zones humides, le drainage a tendance à disparaître et est découragé en forêt publique [voir RES FOR 2].

Aussi est-il vrai que les espaces forestiers représentent autant de refuges pour la vie sauvage⁽¹⁾. Certains d'entre eux (en particulier les milieux forestiers ouverts, les parcelles en voie de régénération et les interfaces) constituent même des habitats de substitution pour des espèces que l'on a traditionnellement tendance à associer aux milieux agricoles ou bocagers. L'utilisation de ces espaces par les bruants, les pies-grièches et les traquets en constitue un bon exemple.

En Région wallonne, les massifs forestiers feuillus sont dotés d'un potentiel biologique important. La majorité d'entre eux figurent au fil des cartes historiques d'occupation du sol disponibles depuis 1775. Ceci laisse entendre qu'il s'agit de forêts anciennes qui n'ont pas été défrichées au cours des derniers siècles. Cette longue continuité historique du couvert constitue un atout important pour le maintien de la biodiversité, en particulier pour les espèces nanties d'un faible pouvoir de dispersion comme c'est le cas pour bon nombre de champignons, de plantes et d'insectes forestiers [voir dossier scientifique].

Un visage changeant au fil du temps

Depuis l'avènement de l'agriculture en Europe occidentale, le morcellement progressif des massifs boisés et l'augmentation de la pression humaine ont entraîné la disparition des espèces forestières à grands domaines vitaux tels que l'élan, l'ours, le bison, le loup ou le grand tétras. Par ailleurs, il est probable que les droits d'usage progressivement concédés aux communautés rurales ont sérieusement hypothéqué la survie de nombreuses espèces inféodées aux bois morts, et cela dès le début du Moyen-Age. Certaines d'entre elles ont néanmoins pu se maintenir grâce à la présence de vieux arbres dans des habitats non strictement forestiers (bocages, parcs, vergers, prés-bois...). [voir FFH 17]



Plus récemment, le visage de la forêt wallonne a continué à évoluer en fonction des modifications des usages et des besoins économiques. La superficie forestière a augmenté de manière importante suite à la promulgation de la loi du 25 mars 1847 relative à la mise en valeur des terres dites incultes, principalement au profit des pins sylvestre et noir puis de l'épicéa. Les traitements de la forêt ont également évolué avec le temps. La pratique du taillis, naguère largement répandue pour la production de bois de chauffage, a considérablement régressé au profit de la futaie.

[> Fig FFH 2-1]

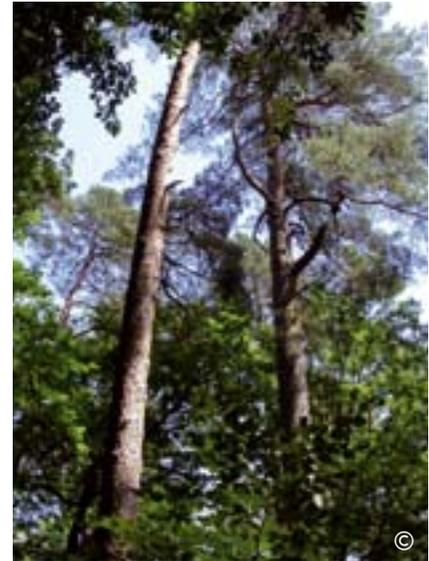
Cette conversion s'accompagne d'une fermeture importante du couvert ainsi que d'une réduction de la quantité de lumière transmise au sol, avec des répercussions importantes sur la biodiversité. La modification récente des usages forestiers a entraîné la régression de nombreuses espèces forestières héliophiles [voir FFH 13 et FFH 16], tandis que la grande vague de plantations résineuses s'est accompagnée de l'installation de quelques espèces inféodées à ces essences. Enfin, la reconstitution des futaies et l'accroissement du volume de bois sur pied ont permis la restauration d'habitats favorables aux espèces dépendantes des peuplements matures et des arbres de grande dimension comme la cigogne noire ou le pic mar [voir FFH 8].

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA FORÊT WALLONNE

Mesurer les potentialités d'accueil en milieu forestier

Faute de données biologiques adéquates, il est difficile de réaliser une analyse quantitative détaillée de la manière dont la biodiversité forestière a évolué en Wallonie. En revanche, il est possible de dresser un état des potentialités d'accueil actuelles des milieux forestiers sur base de la structure de l'habitat et de la disponibilité en ressources clés pour le développement des espèces forestières (ressources florales, baies, fruits secs, bois mort, vieux arbres...).

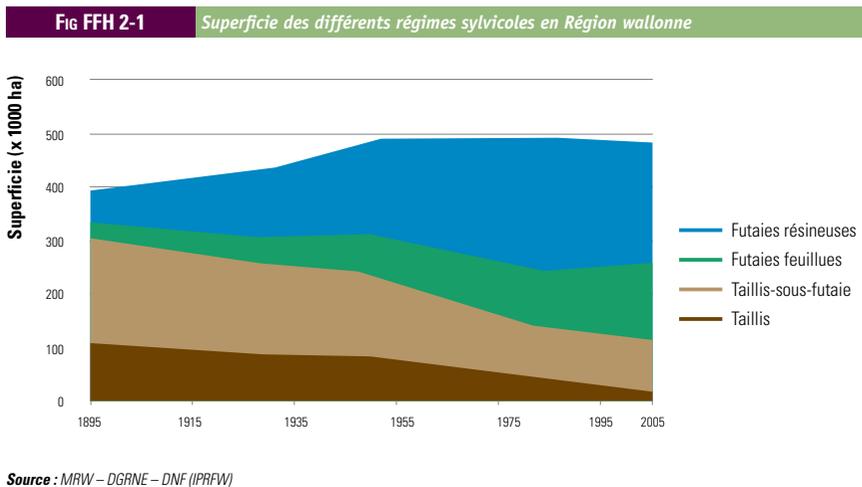
La réalisation du premier cycle de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW 2005) permet aujourd'hui de caractériser la disponibilité en ressources clés dans les forêts wallonnes [voir RES FOR 1]. Les données présentées ci-après sont des valeurs moyennes calculées sur une base d'inventaire de 5 000 à près de 10 000 points de mesure. Elles rendent compte des observations effectuées à l'intérieur des surfaces d'inventaire, sans considérer explicitement les facteurs spatio-temporels tels que la taille minimale critique des taches d'habitat, la connectivité entre parcelles ou la continuité forestière.



Les peuplements mélangés s'assortissent généralement d'une forte stratification verticale de la végétation forestière.

Ces données permettent de dresser un état zéro des potentialités d'accueil des milieux forestiers. Dans le futur, celui-ci pourra utilement servir de base de comparaison pour évaluer l'impact des politiques forestières sur la vie sauvage.

Fig FFH 2-1 Superficie des différents régimes sylvicoles en Région wallonne



Source : MRW - DGRNE - DNF (IPRFW)

Plus de biodiversité dans les peuplements dominés par les essences indigènes

A l'échelle de la parcelle, les choix réalisés en matière de gestion forestière conditionnent directement la composition et la structure des peuplements. La diversité des espèces ligneuses qui s'y développent est souvent étroitement liée au nombre de strates, le mélange des essences favorisant la mise en place d'une structure étagée. Etroitement liés, ces deux paramètres constituent par ailleurs des déterminants essentiels de la capacité d'accueil du peuplement vis-à-vis de la flore et de la faune : la biodiversité tend à augmenter avec le nombre d'espèces ligneuses et avec le degré de stratification de la végétation⁽²⁾.

Vis à vis de la biodiversité, les forêts feuillues indigènes présentent des caractéristiques plus favorables que les plantations d'essences exotiques. Les chênaies, les pineraies⁽³⁾ et les formations feuillues rares⁽⁴⁾ correspondent aux peuplements les plus riches, avec au moins deux strates de végétation et cinq espèces

ligneuses différentes par unité d'échantillonnage. A l'opposé, les plantations d'épicéas et de douglas correspondent aux peuplements les plus pauvres ; ils sont souvent monospécifiques et constitués d'une seule strate de végétation. Les hêtraies acidophiles et les mélèzières présentent des caractéristiques intermédiaires. En termes de surfaces, ceci signifie que 44 % des peuplements forestiers de Wallonie s'assortissent d'une diversité spécifique et structurale relativement élevées, tandis que 43 % d'entre eux sont peu diversifiés. [[↘ TAB FFH 2-1](#)]

Beaucoup d'autres indicateurs montrent que les plantations de ligneux exotiques (chêne rouge, douglas, épicéas, mélèzes, robinier faux-acacia, sapins...) sont dotées d'une très faible valeur conservatoire en comparaison avec les formations feuillues semi-naturelles [[📄 dossier scientifique](#)]. Ces dernières sont en effet dominées par des essences à potentiel biologique plus élevé, auxquelles sont associés des cortèges d'organismes qui sont à la fois très diversifiés et hautement spécifiques. Elles présentent en outre une plus forte propension

à héberger des espèces ligneuses rares comme les alisiers, les érables planes ou champêtres, les tilleuls, les ormes...

Les caractéristiques principales associées à chacune des formations forestières énumérées ci-avant sont influencées par les contraintes du milieu naturel. La diversité ligneuse est généralement plus faible sur toute l'étendue du massif ardennais, lequel est caractérisé par un climat plus rude et surtout par la présence de sols acides qui limitent les potentialités d'installation de toute une série d'espèces ligneuses. [[↘ CARTE FFH 2-1](#)]

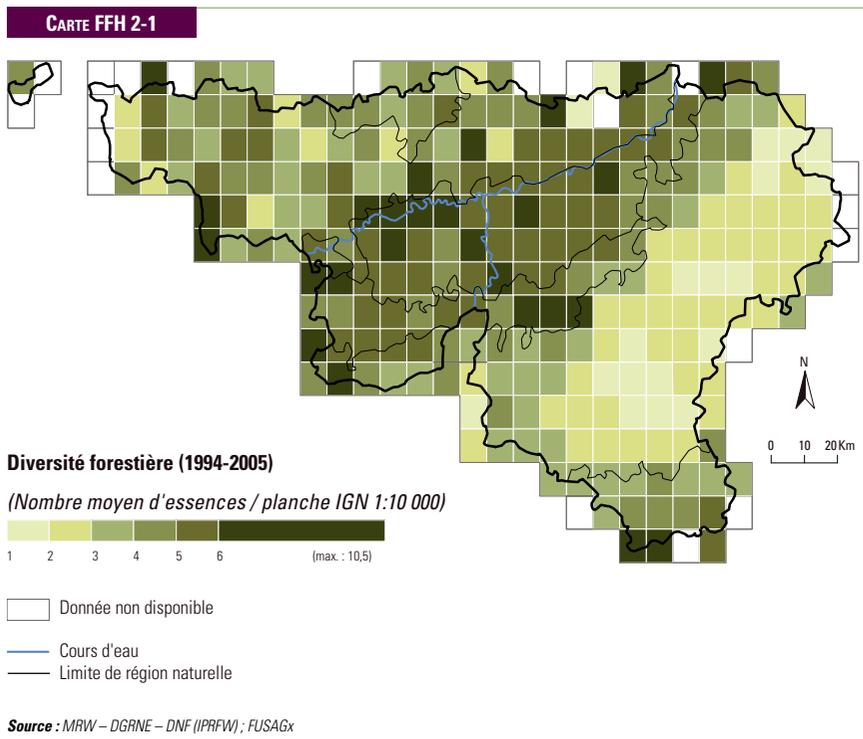
TAB FFH 2-1

Superficie, diversité ligneuse et structure verticale des principales formations forestières en Région wallonne (1994-2005)

Formations forestières	Superficie	Diversité ligneuse	Structure verticale	
	Ha (% de la surface forestière productive totale)	nombre moyen d'espèces	% placettes avec 2 strates	% placettes avec 3 strates
Formations très diversifiées				
Chênaies mixtes à charme	107 400 (22,5 %)	6,4	41 %	52 %
Formations feuillues rares	26 300 (5,5 %)	5,8	50 %	36 %
Pineraies	13 400 (2,8 %)	5,2	41 %	41 %
Chênaies acidophiles	61 600 (12,9 %)	4,7	46 %	36 %
Formations modérément diversifiées				
Hêtraies acidophiles	45 800 (9,6 %)	3,0	35 %	36 %
Mélèzières	8 000 (1,7 %)	3,8	33 %	33 %
Formations peu diversifiées				
Pessières et douglasaies	205 100 (42,9 %)	2,3	30 %	4 %

La diversité ligneuse des peuplements correspond au nombre d'espèces ligneuses présentes au sein de toutes les strates de végétation (moyenne réalisée pour les unités d'échantillonnage IPRFW de l'ensemble des peuplements, tous âges confondus)
Les strates ligneuses sont réparties entre 0-3 m, 3-10 m, > 10 m

Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)



Ces mêmes caractéristiques sont également conditionnées par différents facteurs liés à la gestion forestière et cynégétique. Le gestionnaire peut améliorer sensiblement les potentialités d'accueil des peuplements en favorisant les essences indigènes héliophiles et les mélanges d'essences, en maintenant les essences compagnes, en privilégiant les techniques de régénération naturelle, en préservant des recrûs naturels dans les plantations, en maintenant des termes d'exploitation élevés et en limitant la charge en gibier (une forte densité de cerfs et de chevreuils est défavorable au développement d'un sous-étage et à la régénération de la plupart des espèces ligneuses) [voir FFH 18]. Le choix de l'essence dominante, largement influencé par la structure de la propriété et les conditions de marché [voir dossier scientifique], est particulièrement déterminant. A titre d'illustration, la diversité spécifique et structurale des peuplements des sols acides d'Ardenne augmente le long de la séquence suivante : pessières et douglasaies < hêtraies acidophiles < chênaies acidophiles [TAB FFH 2-1].

Trop peu de vieux arbres et de bois mort

L'intérêt biologique d'un arbre augmente au fur et à mesure qu'il prend de l'âge et que se développent différents micro-habitats importants pour les espèces saproxyliques⁽⁵⁾ : cavités, écorces crevassées ou décollées, coulées de sève, branches mortes... [voir dossier scientifique]. Dans les chênaies et les hêtraies d'Europe occidentale, ces micro-habitats se forment préférentiellement sur des arbres dont la circonférence atteint ou dépasse 280 cm, ce qui représente un âge minimum de 200 ans pour le hêtre et de 250 ans pour le chêne.

La disponibilité en très gros bois de ce type est extrêmement faible : on en dénombre en moyenne 0,1/ha dans les chênaies et 0,4/ha dans les hêtraies de Wallonie. Ces résultats expliquent pourquoi la plupart des espèces inféodées aux très vieux arbres se rencontrent rarement sur le territoire wallon [voir FFH 17].

L'origine de ce déficit en très gros bois est essentiellement d'ordre économique et fiscal. Les gestionnaires exploitent les arbres avant d'éprouver des difficultés de commercialisation du fait de l'apparition de défauts technologiques causés par la vieillesse (cœur brun du frêne, cœur rouge du hêtre, pourritures...) [voir dossier scientifique]. L'absence actuelle de scieries spécialisées acceptant les bois de grosse dimension sur le territoire belge renforce cette propension à avancer le terme d'exploitabilité des arbres. Enfin, en propriété privée, il faut souligner l'importance des montants payés en droits de succession au fil des générations, qui incitent souvent le propriétaire à réaliser des coupes prématurées et à privilégier les essences à croissance rapide [voir RES FOR 1].

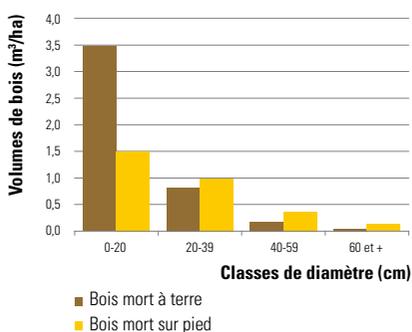
La richesse des cortèges d'organismes saproxyliques liés au bois mort proprement dit dépend étroitement de la quantité et de la dimension de la ressource disponible à l'échelle locale. Dans les forêts exploitées, toute augmentation, même limitée, du volume de bois mort a un effet très positif sur la capacité d'accueil du milieu pour de nombreux groupes taxonomiques ; le gain en espèces n'est toutefois plus aussi significatif au delà de 40 m³ de bois mort par hectare [voir dossier scientifique].

Dans les forêts wallonnes, la disponibilité moyenne en bois mort est très faible, aussi bien dans les peuplements feuillus que dans les peuplements résineux. Elle atteint en moyenne 7,5 m³/ha, ce qui est relativement peu en regard de la quantité disponible dans les forêts à caractère naturel. Cette valeur est aussi assez faible par rapport aux recommandations formulées par les scientifiques pour permettre la conservation des populations d'espèces saproxyliques. Pour rencontrer cet objectif, il y a lieu d'atteindre au moins 12 m³ à 15 m³ de bois mort total (= bois mort sur pied + bois mort au sol) par hectare dans les forêts de production (environ 5 % de la biomasse sur pied) et de mettre en place des zones de vieillissement ou de conservation dans lesquelles les volumes de bois mort peuvent être beaucoup plus élevés encore.

Actuellement, le bois mort se retrouve essentiellement sous la forme d'arbres ou de branches de petites dimensions (diamètre < 20 cm). Malgré l'importance qu'ils ont pour les espèces saproxyliques, les arbres morts de grande taille font véritablement figure d'exception dans nos forêts. Ils doivent être maintenus en priorité dans les peuplements. [↘ Fig FFH 2-2]

La faible disponibilité en bois mort est surtout le résultat de toute une série d'obstacles psychologiques et culturels. Bien que fréquemment mises en avant, les justifications du type «sécurité en forêt» ou «risque sanitaire» sont rarement basées sur des faits avérés. La demande, actuellement croissante, en bois de chauffage constitue aussi un frein important à l'établissement de stocks de bois mort [voir RES FOR 1].

Fig FFH 2-2 Disponibilité en bois mort dans les peuplements forestiers, en Région wallonne (1997-2005)



Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)



En dépit de leur importante valeur conservatoire et patrimoniale, les arbres sur-âgés sont rarement représentés dans les forêts de production.

Plus d'espace pour les lisières

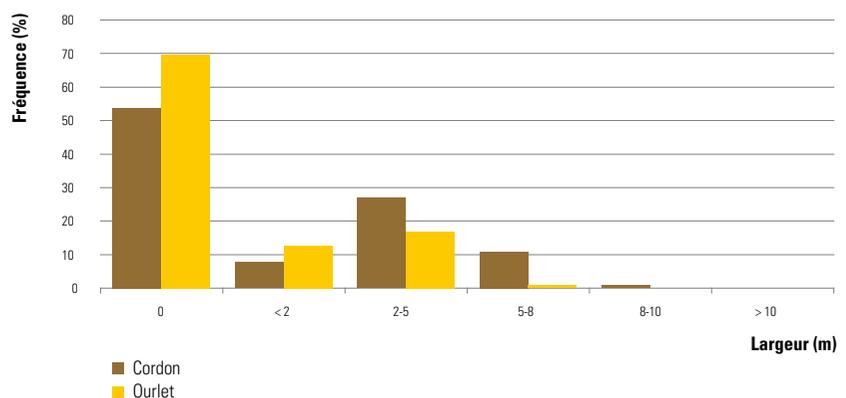
Les lisières constituent des zones privilégiées qui offrent des ressources abondantes pour la flore et la faune. On y trouve quantité de floraisons et de fructifications qui constituent la base de l'alimentation de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de mammifères, typiquement forestiers.

La grande majorité des lisières externes aux massifs forestiers de la Région wallonne sont très abruptes et ne développent pas de cordon et/ou d'ourlet herbacé, ce qui limite fortement leurs potentialités d'accueil pour la vie sauvage. Moins de 10 % des lisières présentent à la fois un cordon et un ourlet larges de cinq mètres chacun. On peut en déduire que la capacité d'accueil des lisières externes à nos massifs forestiers est aujourd'hui assez faible par rapport à ce qu'elles pourraient être moyennant quelques aménagements peu onéreux limités dans l'espace.

[↘ Fig FFH 2-3]

Fig FFH 2-3

Distribution de fréquence de la largeur du cordon de buissons et de l'ourlet herbacé dans les lisières externes aux massifs forestiers, en Région wallonne (1997-2005)



Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

La diversité des milieux ouverts intra-forestiers

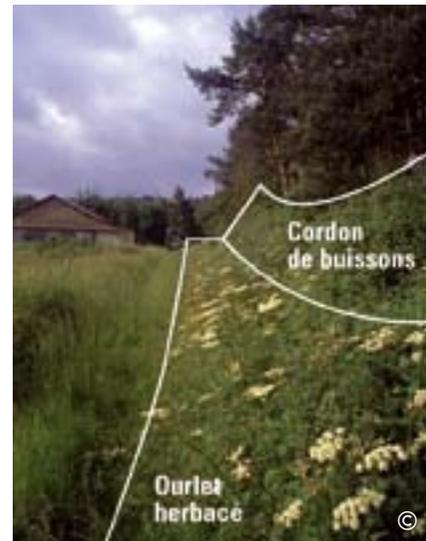
Il existe une très grande diversité de milieux ouverts intra-forestiers. En Wallonie, ces derniers couvrent environ 90 000 ha, soit 15 % de la superficie forestière totale. Plus de la moitié d'entre eux se rapportent à des surfaces productives en voie de régénération.

[> Fig FFH 2-4]

Fagnes, landes, fourrés de recolonisation, coupe-feux, gagnages extensifs et talus constituent autant de zones refuges très prisées par les espèces forestières héliophiles, liées aux premiers stades du cycle de développement naturel de la forêt (stades de régénération). Par ailleurs, il apparaît que jusqu'à 10 ou 15 ans d'âge, les peuplements en voie de régénération présentent aussi un intérêt biologique potentiel. Ils constituent un habitat

privilegié pour de nombreuses espèces ligneuses compagnes (bouleaux, chênes, saules, sorbiers, tremble...), pour quantité d'insectes forestiers héliophiles et pour toute une série d'oiseaux dont beaucoup sont rares ou menacés à l'échelle de la Région wallonne (engoulement, locustelle tachetée, pie-grièches, tarier pâtre, torcol...) [voir FFH 8].

Malgré les surfaces importantes qu'ils représentent, il est aujourd'hui difficile de réaliser une analyse objective de la qualité biologique de ces milieux : peu de données sont en effet disponibles pour caractériser chacun de ces éléments d'habitat du point de vue de leur structure et de leur potentiel d'accueil pour la vie sauvage.



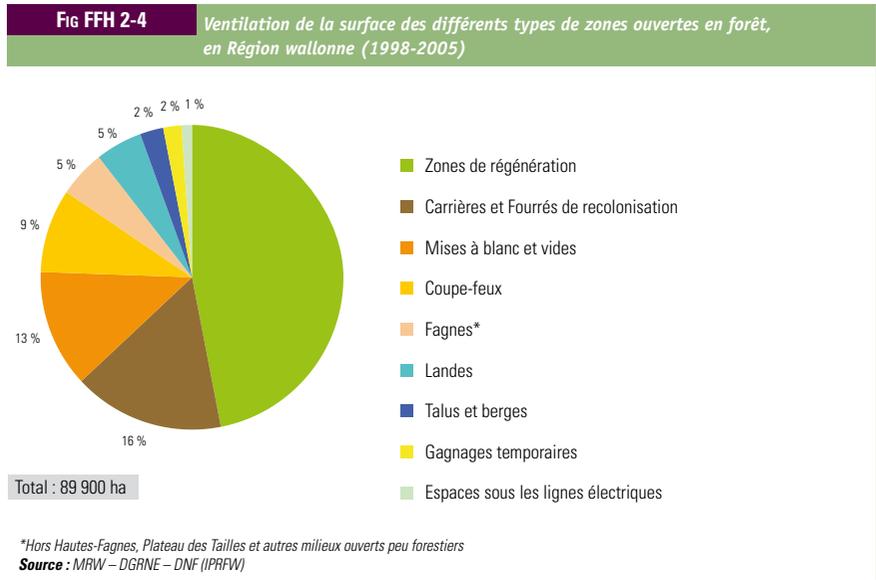
Une lisière bien structurée se compose de deux ceintures de végétation : un cordon de buissons et un ourlet herbacé, dont la largeur minimale recommandée est de 2 x 5 m.

De nombreux atouts pour les lisières étagées

Au-delà de leur grande valeur biologique, les lisières bien structurées offrent quantité d'avantages. Elles constituent par exemple des aires de gagnage privilégiées pour la faune et des sites d'alimentation pour les insectes auxiliaires qui participent à la régulation des populations de ravageurs des arbres. Pour autant qu'elles soient suffisamment perméables, elles jouent aussi un rôle pour améliorer la stabilité des peuplements au vent. Enfin, elles sont fortement appréciées pour leur valeur esthétique et paysagère.

Réconcilier les fonctions économiques et écologiques de la forêt

L'argument économique (retour sur investissement important) et technique (facilité de mise en œuvre) est souvent avancé en faveur de la mise en place d'une sylviculture régulière (plantations équiennes). L'adoption d'une sylviculture plus proche du fonctionnement naturel de l'écosystème, fondée sur la continuité du couvert et la régénération naturelle des arbres, constitue pourtant une option économique intéressante lorsqu'elle peut être appliquée sur de grandes surfaces. Elle permet de réduire les frais d'investissement (régénération naturelle, coût réduit des dépressages...) tout en assurant la production de gros bois de qualité. Ce mode de sylviculture peut être appliqué aussi bien dans les peuplements résineux que dans les peuplements feuillus. Il permet la mise en place de peuplements diversifiés et bien structurés qui participent à l'amélioration de la fertilité du sol et de la capacité d'accueil pour la vie sauvage, tout en garantissant une meilleure stabilité au vent et une résistance accrue aux insectes ravageurs [voir RES FOR].



Enjeux et perspectives

L'analyse qui précède montre que, malgré un potentiel important, certaines ressources clés peuvent limiter la capacité d'accueil des milieux forestiers et entraver le développement de la biodiversité. Cette capacité d'accueil peut être augmentée au travers de trois axes stratégiques importants :

■ **Une meilleure prise en compte des exigences écologiques** de la flore et de la faune dans les pratiques courantes de gestion et d'aménagement afin de rencontrer les objectifs de multi-fonctionnalité, aussi bien dans les peuplements feuillus que dans les peuplements résineux. Ceci passe par la mise en œuvre d'une sylviculture plus proche de la nature, fondée sur la régénération naturelle et l'irrégularisation des peuplements. Il importe également de restaurer des lisières progressives, de maintenir du bois mort et de vieux arbres à faible valeur commerciale, de respecter les zones humides... ;

■ **Le maintien, voire l'augmentation de la surface occupée par les formations forestières dominées par des essences indigènes.** Les massifs feuillus anciens doivent être préservés en priorité du fait de leur forte valeur biologique intrinsèque. Par ailleurs, la restauration de formations semi-naturelles mérite d'être envisagée sur les sols sensibles qui sont aujourd'hui occupés par des peuplements résineux, en particulier dans zones alluviales et hydromorphes⁽⁶⁾ ;

■ **Le développement d'un réseau cohérent et représentatif d'aires protégées en forêt** (réserves dirigées et zones de conservation intégrale) afin de préserver les zones à forte valeur biologique et les espèces forestières les plus vulnérables. Pour ce faire, il y a lieu de repérer minutieusement ces zones et de leur attribuer un statut de protection officiel au sens de la loi sur la conservation de la nature (réserve naturelle ou réserve forestière) ou au travers de la définition des objectifs prioritaires des unités de gestion dans les aménagements forestiers.

Faisant suite à une évolution de la mentalité des propriétaires et des gestionnaires forestiers, de nombreux outils réglementaires ou incitatifs ont été mis en place depuis quelques années pour rencontrer ces objectifs stratégiques. Deux types d'outils ont été élaborés en ce sens : ceux qui favorisent la mise en place d'une gestion multi-fonctionnelle des écosystèmes forestiers et ceux qui ont pour objectif principal le développement de la nature dans les zones forestières. [↘ TAB FFH 2-2]

Malgré un progrès important, les outils existants ne permettent pas encore de rencontrer toutes les priorités qui viennent d'être définies. Des actions complémentaires devraient être entreprises, en particulier dans les domaines identifiés ci-après :

■ **Une réduction de la charge en gibier** là où celle-ci constitue un frein important à la régénération naturelle. Les densités importantes en ongulés limitent en effet les possibilités de régénération et de diversification des peuplements feuillus dans de nombreuses régions [voir RES FOR 3], empêchant la mise en place d'une sylviculture plus proche de la nature, à la fois moins gourmande en investissements et plus respectueuse des exigences écologiques des espèces végétales et animales. Une adaptation des plans de tir, des aménagements cynégétiques et des modes éventuels de nourrissage dans et hors forêt doit être réfléchi à l'échelle de tout le territoire ;

■ **Une politique fiscale.** Une diminution de la pression fiscale devrait être envisagée pour tous les terrains forestiers où la productivité est faible (sols marginaux), pour autant que le propriétaire s'engage à maintenir ou à restaurer des formations à caractère naturel et à limiter les prélèvements. Ce type de mesure permettrait de renforcer les fonctions de protection et de conservation de la forêt sur les sols sensibles ;

■ **Des incitants financiers à la restauration.** En sus des aides octroyées au travers des projets LIFE, un régime d'aides spécifique devrait être prévu pour permettre la restauration de formations semi-naturelles de haute valeur biologique. Ceci vaut particulièrement pour les peuplements installés sur des sols sensibles, peu compatibles avec les recommandations du fichier écologique des essences, et pour la restauration de bons états de conservation dans les sites Natura 2000 (aides à la régénération, création de lisières progressives...) ;

■ **Des incitants financiers et fiscaux pour la mise en place d'un réseau cohérent et représentatif d'aires protégées en forêt.** Les zones de conservation dotée d'un statut de protection officiel (réserve naturelle ou forestière) sont aujourd'hui très peu fréquentes et couvrent à peine 0,5 % de la superficie forestière totale (2 760 ha). Comme cela est déjà réalisé dans les régions voisines, on pourrait imaginer de proposer

TAB FFH 2-2

Approches réglementaires ou incitatives encourageant l'adoption de pratiques de gestion sylvicole favorables à la biodiversité, en Région wallonne

Date	Règlement
12.07.1973	Loi sur la conservation de la nature
02.04.1979	Arrêté royal établissant le règlement de gestion des réserves forestières
22.09.1997	Circulaire n°2619 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier
06.12.2001	Décret relatif à la conservation des sites Natura 2000
25.02.2002	Référentiel belge de la certification forestière
15.06.2005	Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier (complément à la circulaire n°2619)
01.01.2006	Encouragement à la pratique d'une sylviculture de type Pro silva (tableau synoptique opérationnel de la DNF)
08.09.2006	Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi d'une subvention aux propriétaires particuliers pour la régénération des espèces feuillues et résineuses, avec majoration conditionnée à l'adhésion à la certification forestière

Pour plus de détails sur ces politiques [voir RES FOR et FFH 6]



un régime de subventions ou un allègement fiscal pour inciter les propriétaires privés et publics à créer davantage de réserves et de zones de conservation intégrale ;

■ **Un cahier des charges lié au processus de certification.** La charte de gestion durable attachée au processus de certification retenu par le Gouvernement wallon et les propriétaires privés devrait s'accompagner d'un cahier des charges détaillé, dans lequel les objectifs à atteindre sont exprimés sous forme de normes quantitatives. Ceci permettrait d'améliorer considérablement la visibilité des aspects environnementaux au sein du processus de certification ;

■ **Davantage de formation et d'information.**

Les choix opérés par les gestionnaires forestiers ont une influence déterminante sur la capacité d'accueil du milieu forestier pour la vie sauvage. Deux études récentes en forêt privée montrent que les connaissances des propriétaires vis-à-vis des facteurs à prendre en compte pour favoriser la biodiversité sont très fragmentaires, voire erronées. Pour une part significative des propriétaires, le bois mort, les vieux arbres ou encore le maintien de zones en réserve ne concourent pas à l'amélioration de la biodiversité en forêt. Une amélioration de la sensibilisation, de l'information et de la formation de ces personnes au sujet des liens existants entre les modes de gestion forestière et les potentialités d'accueil de la vie sauvage pourraient ainsi aider les gestionnaires, tant publics que privés, à poser des choix plus favorables à cette fonction de la forêt.

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :

Hugues CLAESSENS, Marc CLIGNEZ, Marc DUFRENE, Christine FARCY, Vincent GUISSARD, Catherine HALLET, Christian LAURENT, Jean-Paul LEDANT, Sandrine LIEGEOIS, Fabian PETIT, Quentin PONETTE, Thomas PUISSANT, Jacques RONDEUX et Jackie VAN GOETHEM

Sources principales

BRANQUART, E. et LECOMTE, H. 2006. *Les potentialités d'accueil de la vie sauvage : les milieux forestiers - Partim état*. Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois - Gembloux et Division de la Nature et des Forêts - Namur. 24p.

NOIRET, O. 2006. *Les potentialités d'accueil de la vie sauvage : les milieux forestiers - Partim facteurs explicatifs*. Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. Faune & Biotopes asbl. Gembloux. 26p.

BRANQUART, E. et DUFRÈNE, M. 2005. «*Les arbres, de puissants révélateurs de la biodiversité forestière*» Résumé des interventions de la journée d'étude «*Gestion forestière et biodiversité*», Gembloux, le 23 mars 2005. Edité par BRANQUART, E. et al.

BRANQUART, E. et LIÉGEOIS, S. 2005. Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier (compléments à la circulaire n°2619 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier). Jambes : Division de la Nature et des Forêts, DGRNE.

CLAESSENS, H., LECOMTE, H., LEJEUNE, Ph., RONDEUX, J. 2001. «*Plante-t-on l'épicéa n'importe où ? L'apport d'une analyse objective de la pessière wallonne*». Forêt wallonne. 49-50. 45-51.

COLSON, V., PUISSANT, T., HÉBERT, J., RONDEUX, J. 2004. «*La forêt privée wallonne et sa gestion : des chiffres qui parlent*». Les cahiers forestiers de Gembloux. 31. 42p.

DUFOUR, D. 2003. Etude de l'influence du bois mort sur l'avifaune cavernicole en forêt feuillue. Mémoire de fin d'études, FUSAGx.

GOSSELIN, M. et LAROUSSINIE, O. 2004. Biodiversité et gestion forestière : connaître pour préserver. Cemagref éditions.

KOESTEL, G., LECOMTE, H., RONDEUX, J. 1999. «*La gestion forestière durable en Région wallonne : l'apport de l'inventaire permanent, partie 1 : concepts généraux et étude de faisabilité*». Silva Belgica. 106 : 1. 9-15.

LECOMTE, H., KOESTEL, G., RONDEUX, J. 1999. «*La gestion forestière durable en Région wallonne : l'apport de l'inventaire permanent, partie 2 : intégration des indicateurs à l'inventaire*». Silva Belgica. 106 : 2. 7-14.

TALLIER, P.-A. 2004. «*Entre déboisements, boisements et reboisements, deux siècles d'histoire des forêts belges (1750-1950)*». Forêt wallonne. 68. 8-19.

VALLAURI, D., ANDRÉ, J., DODELIN, B., EYNARD-MACHET, R., RAMBAUD D. 2005. Actes du colloque international «*Bois mort et à cavités - une clé pour des forêts vivantes*». Lavoisier, Editions Tec & Doc. 19-28.

- (1) Par vie sauvage en forêt, il faut entendre l'ensemble des communautés vivantes qui se développent dans les espaces boisés et semi-ouverts (champignons, mousses, plantes supérieures, insectes, oiseaux, mammifères...).
- (2) A l'échelle du paysage, on notera toutefois que la diversité des choix sylvicoles réalisés en matière d'aménagement et de mode gestion peut concourir à une diversification des milieux favorables à la vie sauvage.
- (3) Les analyses palynologiques des tourbes et des sédiments montrent que le pin sylvestre était abondant sur les sols acides du territoire de la flore de Belgique jusqu'au début de la période historique. Aujourd'hui, il est essentiellement représenté au sein de peuplements issus de plantations, à l'exception de quelques peuplements résiduels autochtones présents sur les sols filtrants de Campine et de l'Oesling luxembourgeois. Cette espèce peut donc être assimilée aux espèces ligneuses indigènes de Wallonie.

- (4) Les formations feuillues rares, au nombre de 14, sont des formations qui couvrent chacune moins de 1 % de la surface forestière productive totale. Elles sont souvent caractérisées par des conditions de station très particulières comme des sols tourbeux, marécageux ou superficiels, où la productivité est souvent faible et les conditions d'exploitation difficiles.
- (5) Espèces tributaires du bois mort ou des vieux arbres durant au moins une phase de leur développement
- (6) On notera qu'une analyse universitaire récente montre que l'objectif de rentabilité n'est pas toujours rencontré là où l'épicéa a été planté. En effet, un quart des plantations (environ 50 000 ha) sont situées dans des stations où les conditions sont considérées comme non optimales pour la croissance et la stabilité des peuplements : essentiellement des stations à sols trop humides ou superficiels [voir RES FOR 2].